YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 3-4-2000 et de la publication le 31.3.2000
Le Maire,
L'adjoint délégué

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2000

DELIBERATION N° 2000/03/708

OBJET : RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES :
. Approbation du projet de fonctionnement

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 1999 adoptant la création d'un Relais Assistantes Maternelles, destiné à coordonner et à mieux faire connaître l'activité des assistantes maternelles agréées libres, exerçant sur le territoire de la Commune,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 1999 sollicitant l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales pour le financement de ce projet,

CONSIDERANT que le projet expose le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles et détaille en particulier les différents objectifs et activités proposées, ainsi que les moyens mis en œuvre pour assurer ses missions,

A la majorité des voix (3 abstentions : M. DESPREZ, M. BOURDIN + pouvoir),

DECIDE d'approuver le projet de fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles, joint à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à le signer.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
- 3 AVR. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

73

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE